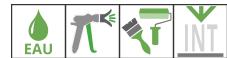




AQUALYS MAT

Peinture mate à base de copolymère acrylique en émulsion



DESTINATION

Peinture de décoration pour travaux neuf et de rénovation des murs et plafonds des pièces sèches.

CARACTERISTIQUES

CERTIFICATIONS	 EU ECOLABEL : FR/044/014
ASPECT DU FILM	mat pommelé fin
MASSE VOLUMIQUE	1.6 +/- 0,05 Kg/l
EXTRAIT SEC	en poids : 64 +/- 2% en volume : 42.5 +/- 2%
COV	Valeur limite UE pour ce produit . (cat. A/a): 30 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 10 g/l de COV
POINT ÉCLAIR	Non concerné
BRILLANT SPÉCULAIRE	3 % 85°
CLASSEMENT AFNOR NFT 36 005	Famille I Classe 7b2
TEINTES	blanc et teintes pastel
CONDITIONNEMENT	15L

PREPARATION DES FONDS | APPLICATION

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au NF DTU 59-1.

Les anciennes peintures brillantes ou satinées seront matées par ponçage ou lessivage et rincées à l'eau claire.

Les supports non peints seront préalablement imprimés.

Sur certaines teintes vives (jaune, rouge, ..) pour une meilleure opacité appliquer une sous couche blanche ou gris moyen en fonction de la teinte de la finition désirée. Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

Conditions d'application	DTU 59.1
Matériel d'application	Brosse Airless : Dilution 0 - 3% Rouleau : Méché Antigoutte - Polyamide tissé 14mm Dilution : Prêt à l'emploi
Rendement	8 à 10 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Diluant / Nettoyage du matériel	Eau
Séchage (20°C - 65%RH)	Sec : 1 à 2 h Recouvrable : 6 h

AQUALYS MAT

PROCESSUS D'APPLICATION

Support	enduit au mortier de liant hydraulique, enduit de peinture, plaques de plâtre à épiderme cartonné, anciennes peintures adhérentes	plâtre
Impression	AQUALYS PRIMAIRE	IKARPRIM AQUASOFT PRIMAIRE
Finition		2 couches d'AQUALYS MAT

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Stockage	1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs
Précaution d emploi	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
Transport	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transports de marchandises dangereuses par la route).
Gestion des déchets	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.